

Lettre « Cher docteur »

Les lettres « Cher docteur » sont une correspondance, souvent sous la forme d'un publipostage envoyée par le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit biologique ou d'un médicament humain, visant à alerter les médecins et autres prestataires de soins sur des informations importantes, nouvelles ou mises à jour, concernant un produit biologique ou un médicament commercialisé.

De telles informations sur des produits pharmaceutiques peuvent émerger tout au long du cycle de vie d'un produit.